

## Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe: extrait sur la dénomination de l'organisation (Londres, 3-4 mai 1949)

**Légende:** Extrait du compte rendu de la Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe, tenue au Palais de Saint-James à Londres du 3 au 5 mai 1949, portant sur la question de la dénomination de l'organisation.

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Affaires étrangères, AE. Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe, 12379.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/conference\\_sur\\_la\\_creation\\_d\\_un\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_extrait\\_sur\\_la\\_denomination\\_de\\_l\\_organisation\\_londres\\_3\\_4\\_mai\\_1949-fr-5ae7c126-8b63-4fab-86da-efd7403c610a.html](http://www.cvce.eu/obj/conference_sur_la_creation_d_un_conseil_de_l_europe_extrait_sur_la_denomination_de_l_organisation_londres_3_4_mai_1949-fr-5ae7c126-8b63-4fab-86da-efd7403c610a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Conférence sur la création d'un Conseil de l'Europe (Londres, 3-5 mai 1949)

Compte rendu de la Conférence ouverte au Palais de Saint-James, le mardi 3 mai à 10 h. 30

[...]

### 7. Nom de l'Organisation

Au cours d'un débat prolongé, les points suivants sont mis en avant :

*M. Schuman (France)* considère que l'expression "Union Européenne" correspond davantage au dessein qui retient actuellement l'attention de la Conférence que celle de "Conseil de l'Europe," le "Conseil de l'Europe" ne représentant que l'instrument de l'organisation. Il est important d'adopter dès l'origine un nom qui réserve l'avenir et ne soit pas seulement provisoire. La crainte éprouvée par quelques-uns de ses collègues de voir l'"Union Européenne" interprétée comme impliquant la création d'une fédération d'Etats n'est pas fondée. Il n'est pas moins dangereux d'utiliser le mot "Europe" dans l'expression Conseil de l'Europe, étant donné que, pour le moment, le Conseil n'embrasse pas toute l'Europe.

*M. Sforza (Italie)* comprend les raisons du recours au titre modeste de "Conseil de l'Europe" et reconnaît que l'organisation sera forte dans la mesure où on la construira lentement et solidement. Si M. Briand, dans une tentative précédente d'unifier l'Europe, n'a pas réussi, c'est parce qu'il désirait construire trop rapidement une organisation trop vaste et trop importante. D'un autre côté, il est persuadé que, si la Conférence adoptait un titre aussi modeste, on l'accuserait d'être hostile à l'idée d'Union européenne, ce qui pourrait avoir de graves conséquences. M. Sforza se déclare donc en faveur de l'expression "Union Européenne."

*Le Vicomte Obert de Thieusies (Belgique)* estime aussi que cette expression est plus évocatrice ; de plus elle traduit les idées exprimées par la plupart des cinq Puissances au cours de la Conférence préliminaire de Paris. Elle n'est pas restrictive et ferait meilleure impression. Du point de vue de la langue, enfin, un "Conseil" peut-il englober une "Assemblée" ?

*M. Undén (Suède)* se déclare en faveur de "Conseil de l'Europe." Il est possible que "Union Européenne" corresponde au stade plus éloigné qui a été envisagé, mais un nom aussi ambitieux risque de donner l'impression que l'organisation est plus poussée qu'elle ne l'est en réalité.

*M. Lange (Norvège)* est également en faveur de "Conseil de l'Europe." Il est important d'avoir l'opinion avec soi, or il est à craindre que l'emploi d'"Union Européenne" ne provoque une désillusion dans l'opinion lorsqu'on prendra conscience des modestes proportions de l'institution à ses débuts.

*M. Bevin (Royaume Uni)* se déclare en faveur de "Conseil de l'Europe." Il ne perd pas de vue la physionomie qui devra être donnée aux organisations européennes dans les prochaines années et particulièrement lorsqu'en 1952, on ne disposera plus de l'Aide Marshall. Il est nécessaire que soit créée une organisation dans le genre de celle qu'évoque l'expression "Conseil de l'Europe," qui a le mérite de la souplesse, et serait facilement adaptable aux circonstances nouvelles. Une meilleure dénomination pourrait être trouvée plus tard, à la lumière des événements. Ce n'est pas encore de l'union qu'il s'agit, mais simplement d'un Conseil dont l'un des objets est de réaliser un plus grand degré d'unité. Il est essentiel de ne pas induire le public en erreur. M. Bevin estime que l'on a raison de considérer l'organisation comme un ensemble: le Conseil de l'Europe, composé d'un Comité des Ministres et d'une Assemblée ; le titre d'"Union Européenne" donnerait l'impression de deux organismes distincts : le Comité des Ministres et l'Assemblée.

*M. Rasmussen (Danemark)* suggère la dénomination d'"Association consultative des Etats européens."

*Il est décidé* de reprendre l'examen de cette question un peu plus tard.

[...]

**Troisième Séance de la Conférence mercredi 4 mai, 10 heures, Palais de Saint-James**

[...]

**39. Dénomination de l'Organisation (voir paragraphe 7 ci-dessus)**

La Conférence reprend l'examen de cette question qui avait été différée la veille.

*M. MacBride (République Irlandaise)* exprime le désir, quel que soit le nom adopté, qu'il n'y ait qu'un seul nom, étant donné la multitude actuelle d'organismes internationaux et la confusion existant déjà dans l'opinion publique à ce sujet.

*M. Schuman (France)* pense que le "Conseil de l'Europe" n'est pas et ne paraît pas devoir être un nom qui touche l'imagination populaire ; l'opinion publique a l'habitude de créer son propre vocabulaire et il est persuadé que l'opinion publique française emploiera l'expression "Union Européenne." Cependant il ne désire pas créer des difficultés à ses collègues ou exagérer la portée de ses remarques.

*M. Sforza (Italie)* estime que parce que l'accord ne peut se faire sur l'expression "Union Européenne" et étant donné que le "Conseil de l'Europe" est seulement l'instrument de l'organisation, il est nécessaire de trouver une dénomination autre que celle d'"Union Européenne." Les remarques de M. Schuman lui paraissent parfaitement pertinentes, mais elles ne sont pas décisives, étant donné que l'imagination populaire a montré qu'elle pouvait s'accommoder d'expressions telles que "Benelux" et qu'il est important de ne pas reprendre l'habitude des dictateurs de lancer des slogans populaires.

*M. Rasmussen (Danemark)* rappelle qu'il a suggéré la veille l'expression "Association Consultative d'Etats européens." Cette formule n'ayant pas trouvé d'écho, il suggère maintenant celle de "Union Consultative Européenne."

*M. Lange (Norvège)* déclare que pour son pays l'expression "Conseil de l'Europe" était non seulement acceptable, mais qu'elle avait déjà été acceptée par l'opinion publique.

*Le Vicomte Obert de Thieusies (Belgique)* est disposé, comme M. Schuman, à suivre l'avis général en faveur de "Conseil de l'Europe."

*Il est convenu d'adopter le nom "Conseil de l'Europe."*

[...]